



**Intervention de Christophe Cavard**  
pour le groupe des Députés écologistes  
**Loi portant création des emplois d'avenir**  
Mardi 11 septembre 2012

Monsieur le Président  
Monsieur le Ministre du Travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle et du dialogue social,  
Mes chers collègues,

La loi sur les emplois d'avenir est une mesure d'urgence.

Le groupe des députés écologistes soutient donc cette loi dans le cadre de l'urgence à devoir nous tourner vers les personnes les plus en difficulté dans notre pays.

Notre majorité doit procéder par priorité tant la situation est tragique pour nombre de Français.

Apporter des réponses concrètes au chômage des jeunes est une priorité. Cette loi s'y attache... et nous nous en félicitons.

Nous sommes bien entendu conscients qu'elle n'a pas l'ambition de résoudre la crise économique... mais elle participe à un ensemble de mesures d'urgences à prendre dans un contexte social dégradé dont nous héritons.

Le chômage des jeunes est la conséquence de plusieurs facteurs.

Y répondre nous demandera de travailler dans des domaines différents mais néanmoins interdépendants au regard du sujet qui nous préoccupe aujourd'hui.

Il faudra travailler à résoudre les **dysfonctionnements du système scolaire**, et nous nous associons sur ce sujet au gouvernement lorsqu'il fait de l'Education un de ses chantiers majeur.

Il faudra également repenser notre organisation... pour l'**accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle**, qui depuis les différentes vagues de décentralisation est confus, difficile à appréhender pour les personnes en recherche d'emploi, et pour les professionnels dont la charge de travail est bien trop importante pour effectuer leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

Les 2000 postes créés cet été à Pôle emploi étaient de ce point vue nécessaires.

Nous devons aussi favoriser **la création de nouvelles activités**, afin de relancer l'économie grâce à la transition écologique, par le soutien aux secteurs d'avenir, à des emplois utiles, non

délocalisables, à des emplois épanouissants, et qui répondront aux nombreux besoins immédiats dans le contexte de crises économiques, sociales ou environnementales que nous connaissons.

Il faudra soutenir l'émergence de **nouveaux métiers**, tels que ceux nécessaires aux collectivités locales par exemple pour honorer leurs nouvelles compétences, souvent liées aux directives européennes pour la protection de l'environnement ou encore la participation des habitants dans les projets territoriaux.

Pour aujourd'hui avec cette loi créant **150 000 emplois d'avenir**, nous nous préoccupons en priorité des **jeunes**, de jeunes en difficulté car sortis du système scolaire souvent sans qualification, de jeunes vivants dans un environnement défavorable à une insertion sociale sereine, ou de jeunes présentant un handicap qui complique leur accès à l'emploi dans une période où le chômage est bien trop élevé, et particulièrement le chômage des jeunes.

Ce que l'on appelle l'**insertion**, pour être effective doit être globale. Les jeunes personnes qui ne trouvent pas leur place dans cette société violente, ravagée par l'idéologie de la compétitivité, de la concurrence, de la rentabilité, ne peuvent être tenues pour coupables, ou stigmatisées.

Nombre de jeunes sont désabusés, écrasés par le climat social et économique qui tend à leur montrer qu'il n'y a pas de perspectives, et pas d'alternatives au modèle actuel. Pour reprendre confiance en eux, en leurs capacités, en leur valeur quelque soit leurs origines sociales ou géographiques, ils doivent nous voir volontaires à leur égard. Ils doivent être accueillis dans une société plus compréhensive, une société qui les encourage, une république qui les protège et qui les incite à s'engager contre le fatalisme et le ...« no future »... !

Dans notre pays l'**insertion professionnelle** et l'**insertion sociale** sont encore trop souvent traitées distinctement, comme si l'une ne dépendait pas de l'autre.

Or.. il est absolument nécessaire de toujours lier entre elles les différentes mesures ou actions pour l'insertion professionnelle et celles pour l'insertion sociale.

Comment pourrait-il être possible de s'investir pleinement dans un emploi, et ainsi se donner des chances de réussir, lorsque l'on n'a pas de logement ou des problèmes de santé ? Lorsque l'on a des problèmes.. pour faire garder son enfant, ou pour se déplacer ?

Nous demandons donc **la plus grande attention** dans la mise en place des emplois d'avenir pour que soient pris en compte, dans le même temps que celui de l'accès à l'emploi, les différents problèmes rencontrés par les personnes bénéficiaires, tels que ceux liés au **logement, à la mobilité, à la santé...** Pour cela un partenariat personnalisé avec le bénéficiaire de l'emploi d'avenir est indispensable.

Ce partenariat est également indispensable pour la formation qui devra être garantie et effective. Les jeunes concernés par les emplois d'avenir sont peu ou pas qualifiés. Une des

clefs de leur insertion à la suite du contrat est qu'ils aient pu bénéficier **d'une formation, de qualité, et qualifiante**.

Si nous devons nous assurer que l'accès à la formation est effectif, nous devons aussi porter la plus grande attention à la qualité de ces formations.

Un projet de formation se construit. Il faut parfois du temps, et également une bonne connaissance de l'offre disponible.

Lorsque l'environnement familial ou scolaire n'a pas permis une orientation adaptée au jeune bénéficiaire de l'emploi d'avenir, il lui sera alors indispensable d'avoir autour de lui des **personnes ressources** qui maîtrisent l'offre compatible avec son projet et ses besoins.

Nous devons trouver le moyen de **soutenir les employeurs** à qui revient la responsabilité de garantir aux jeunes une formation et une qualification. Ces structures, souvent à but non lucratif, n'ont pas toujours le temps, ni les compétences pour un accompagnement satisfaisant. Le tutorat et les personnes ressources doivent donc être clairement identifiés.

**Si la formation est un enjeu central**, elle l'est **bien au-delà des emplois d'avenir**. Il ne saurait s'agir de seulement définir son projet de formation en fonction de l'offre présente sur le territoire.

Sur ce point nous devons inciter à **faire évoluer les programmes de formation** professionnelle des régions dont c'est la compétence aujourd'hui.

Pour que cette offre soit bien conforme à la fois à l'ensemble des **besoins individuels** repérés et correctement évalués (en premier lieu avec les personnes concernées), et... également conforme aux **potentiels d'emplois à développer localement dans des secteurs d'avenir**, c'est-à-dire utiles d'un point de vue social, ou environnemental.

De plus... il n'est pas secondaire pour qui veut être efficace et pragmatique, de progresser pour permettre **l'accès effectif aux centres de formation**, en facilitant **l'aménagement des horaires** de travail, le **financement des formations** (leur gratuité ou un partenariat adapté avec les OPCA seraient bienvenu !), et en portant attention aux difficultés de **mobilité**.

Les jeunes bénéficiaires des emplois d'avenir résideront dans des zones souvent éloignées des organismes de formation car ceux-ci se trouvent rarement en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale... Il faudra donc savoir lever les nombreux obstacles qui se présenteront pour l'accès à la formation, celui de l'éloignement des centres de formations qualifiantes en est un.

Ces éléments devront être intégrés à l'**évaluation** du dispositif « emplois d'avenir ».

Pour l'évaluer correctement, il faut au préalable avoir **défini des objectifs clairs** et des **critères partagés**. Nous connaissons ces objectifs dans leurs grandes lignes au travers de cette loi que nous allons adopter, mais les critères d'évaluation dépendent également de spécificités et contraintes locales.

Ils devront donc pouvoir s'élaborer au regard de réalités locales et d'un contexte économique ou social, facteurs d'explication de réussite ou d'échec, notamment d'accès à un emploi pérenne...

Y a-t-il un réseau de transport public suffisant dans la zone ? Un bassin industriel en déclin ? Une délocalisation d'entreprise ? Les filières de formation correspondent-elles aux besoins ? Y a-t-il suffisamment de logements sociaux ? Les ambitions régionales en matière de développement économique sont-elles en rapport avec les potentiels ? Comment sont pris en compte les projets innovants ?

Ces **critères d'évaluation spécifiques**, qui visent à expliquer de façon précise l'efficacité de cette politique d'aide à l'accès à l'emploi des jeunes non ou peu qualifiés, pourront donc être élaborés dans le cadre de **comités de pilotages territorialisés associant les jeunes bénéficiaires des emplois d'avenir et les employeurs**. Ces comités de pilotage intégreront les prescripteurs (missions locales et Pôle emploi), ainsi que les collectivités locales responsables de l'action sociale, et les régions pour la formation.

Nous devons impulser des **méthodes de travail plus participatives** pour être réactifs... et mieux connectés aux réalités du quotidien... donner aux différents acteurs institutionnels, sociaux, économiques les moyens d'être plus efficaces localement.

Il faut avant tout **un changement de méthode** pour soutenir l'innovation dans les territoires... un travail partenarial en réseau et la **coopération** entre les différents acteurs.

C'est aussi pour plus de coopération... et moins de concurrence que les emplois d'avenir, et les contrats aidés en général du secteur privé non marchand et marchand, devront être attribués au secteur de **l'économie solidaire**, et aux entreprises de **l'économie sociale**, les associations, les coopératives, les mutuelles.

Faire face aux crises c'est...s'attaquer au monde de la finance et... dans le même temps être en capacité de soutenir des **entreprises d'avenir**, plus démocratiques...plus éthiques.. et qui ont un véritable potentiel en matière de créations d'emplois.

Chacune de nos mesures sociales, de nos lois nouvelles en faveur des personnes pour l'accès à l'emploi devront être pensées en relation avec le mode de développement que nous souhaitons influencer. Les emplois d'avenir ne doivent pas servir de main d'œuvre « **bon marché** » à des entreprises qui n'en ont pas besoin, par exemple la grande distribution, même si celle-ci prétend vouloir verdir ses rayons.

Il faut savoir se prémunir des effets d'aubaine qui ont pu être parfois constatés avec les contrats aidés dans le passé pour des entreprises qui ne sont pas des plus exemplaires en matière de production ou de redistribution de leurs profits. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont des partenaires pour aller dans ce sens.

Pour **soutenir un nouveau modèle de développement**, les emplois d'avenir et les contrats aidés en général ouvriront des possibles, et notamment celui de la pérennité de l'emploi, s'ils

sont dédiés à des **filières d'avenir**. Je ne pense pas au nucléaire bien entendu, à moins qu'il s'agisse des filières de démantèlement des centrales !...mais plutôt aux services de proximité, aux énergies renouvelables, à l'alimentation de qualité et au développement des circuits courts, à la protection de l'environnement et à la protection des ressources naturelles, aux transports collectifs, aux nouvelles technologies.

Priorité affichée de notre gouvernement, l'éducation... sur laquelle repose nécessairement l'impulsion de déploiement de ces nouvelles filières doit bénéficier d'une part de ces emplois.

Le dispositif est destiné à soutenir les étudiants en difficulté sociale souhaitant s'orienter vers les métiers de l'enseignement. Pour cela, Nous devons être vigilants sur sa bonne articulation avec la réforme tant attendue de la masterisation et de la formation des enseignants.

Plus précisément, il est nécessaire de définir les missions entrant dans ce cadre ou la nature de l'encadrement proposé ainsi que les moyens alloués à cet effet.

Comme nous le soulignons plus tôt, il conviendrait que l'étudiant puisse bénéficier d'un accompagnement et d'un encadrement tout au long de son emploi lui permettant par là-même de renforcer sa formation professionnelle.

Engagés dans la bataille de l'emploi avec le gouvernement, nous devons plus que jamais penser le développement économique en relation avec de réels besoins et l'amélioration des conditions de vie.

Pour que l'emploi soit durable, Il faut penser l'utilité sociale ou environnementale de l'activité!

Avec les jeunes, des **emplois d'avenir**, dans des **entreprises d'avenir**, centrées sur les besoins des êtres humains et respectueuses de l'environnement...en soutenant des **filières d'avenir** créatrices d'emplois durables...nous ouvrirons des **perspectives!**

Je vous remercie.

---

Contact :

**Nicolas Dubourg**, attaché parlementaire de Christophe Cavard  
0683209599/ nicolasdubourg@free.fr